

28.02.2023

**Stammtisch des cantons – Accueil extrafamilial et parascolaire des enfants**  
**Discours Nathalie Barthoulot, présidente de la CDAS**

---

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers aux Etats,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'Etat, estimés collègues,  
Mesdames et Messieurs en vos qualités et titres respectifs,

Je me réjouis d'être ici ce soir pour échanger sur le sujet hautement important de l'accueil extrafamilial et parascolaire, et plus particulièrement sur la question du financement additionnel du côté de la Confédération.

Pour lancer la discussion, je voudrais revenir en quelques minutes sur le projet de loi lié à l'initiative parlementaire 21.403 de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture qui sera examiné demain par le Conseil national. Cette initiative parlementaire constitue certainement une réponse à une des principales revendications de la session des femmes de 2021 qui avait notamment demandé la création d'un fonds pour la politique familiale.

Et c'est peut-être l'occasion de rappeler en préambule que les cantons, notamment au travers des conférences de la CDAS et de la CDIP, sont très impliqués sur le dossier relatif à l'accueil extrafamilial. L'adoption conjointe par la CDAS et la CDIP en novembre dernier des recommandations sur la qualité et le financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire en est une preuve évidente. Ainsi, c'est dans le prolongement de cet engagement et pour faciliter aux parents l'accès à un accueil extrafamilial et parascolaire abordable que la CDAS s'engage en faveur de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 21.403.

La CDAS a par ailleurs récemment publié un argumentaire conjoint avec la CDIP, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses. Cet argumentaire est axé autour de 4 notions-clés qui permettent d'expliquer pourquoi ce projet de loi est, de notre point de vue, globalement équilibré et pourquoi il doit être absolument soutenu.

Le premier point qui justifie notre engagement est la pertinence de ce projet de loi pour la société. Aujourd'hui, et probablement plus que jamais, les familles suisses dépendent de l'offre d'accueil extrafamilial et parascolaire. Il est donc question ici d'apporter une réponse pragmatique à une problématique d'importance nationale. En effet, selon une étude de l'UNICEF dans les pays de l'OCDE et de l'UE, en comparaison internationale, la Suisse est très mal placée en ce qui concerne l'accès, la qualité et le caractère abordable de l'accueil extrafamilial des enfants puisqu'elle se trouve au 38<sup>e</sup> rang sur un classement comptant 41 places.

La Suisse est en effet le pays des crèches les plus chères au monde, le pays dans lequel les parents utilisent le moins les structures d'accueil, le pays qui accueille une des plus faibles parts de jeunes enfants placés, le pays dans lequel les parents travaillent rarement à plein temps. Bref, si je résume, un investissement de 770 millions pour corriger un tant soit peu ces constats défavorables semble aujourd'hui proportionné.

Ensuite, la seconde notion que nous mettons en avant au niveau de la CDAS est l'importance de l'accueil extrafamilial comme catalyseur de création de main-d'œuvre. En effet, lorsque l'accueil des enfants est assuré, les parents sont en mesure de travailler et/ou d'augmenter leur taux d'activité, ce qui, *in fine*, a un impact positif sur leurs revenus et sur la situation globale de l'économie. Ces facilités au niveau de la garde nous aident à réduire le manque de main-d'œuvre indigène, car comme la plupart des pays, la Suisse est confrontée à une pénurie historique de personnel et les perspectives sur les prochaines années ne sont guère encourageantes. L'UBS parle de plus de 500 000 postes vacants en 2030. Pour convaincre les parents d'augmenter leur taux d'activité, il faut leur offrir des conditions cadre de garde qui soient favorables et attractives. A cet égard, une diminution du prix à payer par les parents d'environ 20 % serait un signal fort et opportun.

Ceci nous amène à notre troisième notion-clé : la conciliation et l'égalité. L'accueil extrafamilial est en effet un pilier nécessaire, à défaut d'être suffisant, pour permettre à toute personne de mener de front une carrière professionnelle et une vie familiale. Pour cela, encore faut-il que l'offre d'accueil soit suffisante en nombre, inspire confiance quant aux conditions d'accueil et soit financièrement accessible pour toutes les catégories de revenu. Bien sûr, la question de la répartition des rôles au sein des familles répond aussi à un ancrage culturel encore très fort et le modèle traditionnel imprègne encore largement notre quotidien. Mais l'évolution vers des modèles plus égalitaires ne se fera pas si l'accès à l'accueil extrafamilial n'est pas ouvert plus largement.

J'arrive enfin à la dernière notion-clé, celle de l'égalité des chances pour les enfants. Parce qu'il est également important de voir ce qu'apporte l'accueil extrafamilial et parascolaire aux jeunes qui en bénéficient, notamment en termes de développement linguistique, émotionnel, social ou créatif.

Ces quatre notions-clés, à savoir, la pertinence du projet, le fait qu'il soit catalyseur de création de main-d'œuvre, le fait qu'il facilite la conciliation et l'égalité et enfin qu'il favorise l'égalité des chances pour les enfants résumant finalement assez bien l'importance de l'accueil extrafamilial. Le fait de renforcer l'accueil extrafamilial et parascolaire profite à toutes et tous : aux parents, aux enfants, à l'économie et enfin à l'État.

Vous vous demandez peut-être pourquoi la Confédération doit jouer un rôle dans ce domaine et pourquoi on ne devrait pas considérer qu'il n'appartiendrait pas finalement aux cantons d'assumer pleinement ce financement ? En fait, et pour répondre à la question soulevée, il faut rappeler que la Confédération s'est engagée dans ses objectifs de législation à promouvoir l'égalité, à favoriser la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée et à encourager le potentiel de main-d'œuvre indigène. Cette question traverse donc largement l'ensemble de la société. Tous les niveaux de l'État doivent désormais travailler main dans la main sur ce thème important et c'est dans ce sens qu'il est tout à fait acceptable et lisible aussi que la

Confédération puisse et doive s'engager dans un véritable soutien aux structures d'accueil de la petite enfance.

Je souhaite encore peut-être dire quelques mots concernant des articles de presse qui ont été publiés récemment et qui, sur la base de certaines études scientifiques, tendent à nier l'effet positif de la promotion de l'accueil extrafamilial sur le taux d'emploi des mères. En préambule, je dois bien dire que j'ai été très dubitative par rapport à ces articles et à la recherche citée. Mais parallèlement, j'ai aussi été rassurée des recherches menées par l'Office fédéral des assurances sociales. Ce dernier a fait une revue complète de la recherche sur le sujet, et a trouvé 14 études sur 20 qui ont démontré l'effet positif de l'employabilité des jeunes mères au travers de la réduction des tarifs des crèches. Seules 4 études remettent en question ce lien et ce sont celles-ci qui sont constamment reprises par les opposants à cette réforme.

Je souhaiterais encore dire un mot sur la récente décision du Conseil fédéral. Pour rappel, celui-ci rejette, d'une part, le principe d'une contribution de la Confédération servant à réduire les frais à la charge des parents et, d'autre part, demande des changements importants pour le cas où le Parlement entrerait tout de même en matière sur le projet.

Ce que je peux dire ici est que la CDAS est en train de réfléchir à réajuster sensiblement sa position à la suite de la décision négative du Conseil fédéral. Le Comité de la CDAS se réunit le 3 mars prochain pour discuter de cela et va voir dans quelle mesure certains ajustements pourraient être envisagés, comme par exemple, l'âge des enfants. Toutefois, ce qui est clair déjà aujourd'hui, c'est que les cantons ne peuvent pas accepter le financement proposé par le Conseil fédéral qui passerait par une réduction de la part cantonale de l'impôt fédéral direct.

Ma très chère collègue, Cornelia Stamm Hurter, conseillère d'État du canton de Schaffhouse, vous expliquera dans quelques minutes les raisons de ce refus catégorique de la proposition de financement. Les cantons portent en effet déjà aujourd'hui une très grande partie des investissements dans l'accueil extra-familial par le biais de leurs subventions. Dans mon canton par exemple, c'est plus de 70 % des coûts des structures qui sont pris en charge par les finances cantonales.

On a un peu l'impression que la proposition du Conseil fédéral vise à diviser les cantons et à faire ainsi échouer le projet. Toutefois, la CDAS est convaincue que la Confédération a aussi une responsabilité en la matière, car elle doit avoir à cœur de réduire la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en favorisant et en soutenant le recours au potentiel de main-d'œuvre indigène. Il s'agit maintenant de fournir un effort commun à tous les niveaux de l'État. La Confédération, les cantons et les communes ont un devoir à remplir.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral laisse entendre qu'il s'attend à des coûts de 160 à 200 millions. Il appartient maintenant au Parlement de trouver une solution politiquement acceptable, quand bien même l'investissement devrait être nettement supérieur à 200 millions. Nous devons véritablement nous attaquer à ce problème et nous ne pouvons envisager que le projet soit simplement rejeté.

Pour conclure, je veux encore insister sur le fait que ce projet de loi, qui s'inscrit dans la continuité des efforts des cantons en la matière, arrive probablement au bon moment et dans une fenêtre d'opportunité que nous devons impérativement utiliser.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, ce projet est important pour l'ensemble de la société et il doit immanquablement participer au changement de paradigme vers lequel la société doit évoluer en matière de garde d'enfants, d'égalité des chances pour les enfants mais aussi pour les parents, et en particulier pour les femmes. Nous nous devons donc de le soutenir.

Je vous remercie pour votre attention et me réjouis de la discussion à venir.